

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

14 NOVEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Travaux de conservation
et restauration des
peintures murales et des
décors peints de l'Église –
Demande de subventions
à la DRAC et au Conseil
Général des Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.,
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 novembre 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 15 novembre 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 novembre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 14 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 novembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Madame ROCCHETTI à Mme RICHARD
Monsieur PERRAULT à Monsieur SOLIGNAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

Secrétaire de séance :

Monsieur ROUSSEAU

N° DE DOSSIER : 13 F 09

OBJET : TRAVAUX DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DES PEINTURES MURALES ET DES DECORS PEINTS DE L'ÉGLISE – DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC ET AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En 2012, la Ville a mandaté l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Monsieur Régis MARTIN, afin de réaliser une étude préalable à la rénovation intérieure de l'Église municipale de Saint Germain.

Cette étude a révélé la présence de décors peints aujourd'hui invisibles, accompagnants les fresques dans toutes les chapelles de l'Église. L'architecte propose des travaux afin de les conserver et de les restaurer. Il suggère également de restaurer les fresques de la nef, du chœur, du transept et du déambulatoire.

Il propose également de réaliser des travaux de menuiserie pour mettre l'entrée du bâtiment en conformité au regard des normes des établissements recevant du public et de mettre fin aux entrées d'eau à l'intérieur de l'Église. La solution consiste à créer un sas dans la partie centrale avec une porte à deux vantaux ouvrant à l'extérieur et en la modification des issues latérales.

La valeur estimée de ces travaux en octobre 2012 était de 1 860 000 € H.T. dont 1 400 000 € H.T. pour la restauration et la conservation des fresques. Ce montant est réévalué à 2 046 000 € HT pour intégrer l'incidence financière de la réalisation des travaux sur un plan pluriannuel de 5 ans. Il sera réajusté à chaque tranche annuelle.

La DRAC et le Conseil Général des Yvelines peuvent subventionner ces travaux dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine historique monumental.

Cette opération de restauration étant de grande envergure, la Ville souhaite également faire appel au mécénat et aux initiatives privées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation des travaux de l'Église tels que proposés par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux maximum auprès de la DRAC et du Conseil Général des Yvelines et d'engager une procédure d'appel au mécénat et à des fonds privés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS votant contre,

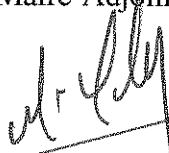
APPROUVE la réalisation des travaux de l'Église tels que proposés par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques,

AUTORISE Monsieur le Maire à:

- solliciter auprès de la DRAC et du Conseil Général des Yvelines une subvention au taux maximum pour les travaux de conservation et de restauration des peintures murales et des décors peints de l'Église Saint Germain,
- engager une procédure d'appel au mécénat,
- solliciter des fonds privés,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines